

VILLE D'UGINE (SAVOIE) EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

MUNICIPAUX

En exercice: 29 Présents: 24 Représentés: 4 Absent: 1

DATE DE LA CONVOCATION : 31 octobre 2023

PUBLICATION SITE INTERNET: 22 septembre 2023

Président de séance : M. Franck LOMBARD

Secrétaire de séance : Mme Françoise VIGUET-CARRIN

Etaient présents: M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Mme Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET (arrivé à 18h40), Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, Mme Pauline BRESSE et M. Benjamin BONNIOT- - BOUCHET.

Etaient représentés: Mme Vanessa PUT DE GIULI ayant donné pouvoir à Mme Annabelle MOREL, M. Jamel BOUCHEHAM ayant donné pouvoir à M. Emmanuel LOMBARD, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à M. Michel VARRONI, M. Eric FUSS ayant donné pouvoir à M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET

Etait absente : Mme Audine FRECKMANN

Délibération n°15 Rapporteur : Mme Annabelle MOREL

Objet : Création de postes temporaires à l'occasion de l'organisation du Festival du Jeu et du Jouet 2023

Vu le Code général de la Fonction publique et notamment son article L332-23 1°,

Pour assurer le bon fonctionnement des services durant l'organisation du Festival du Jeu et du Jouet 2023, des postes d'animateurs temporaires seront nécessaires.

Pour répondre aux besoins, 14 postes (maximum) pourront être créés pour le weekend des 2 et 3 décembre 2023, répartis de la manière suivante :

Catégorie	Grade	Emploi	Nombre d'emplois maximum	Nombre d'ETP annuel**
С	Adjoint d'animation	 Animateur Festival du Jeu et du Jouet 	14	0.14

Ces postes seront ouverts à des jeunes âgés de 18 ans et plus. La possession du diplôme du BAFA est appréciée.

Les jeunes personnes recrutées seront rémunérées sur la base de l'indice de rémunération 361 sur la base d'un forfait de 18 heures réparties sur les deux jours. Elles percevront également une indemnité de congés payés et de précarité.

Elles seront affiliées au régime général de la Sécurité Sociale pour tous les risques inhérents à l'emploi, ainsi qu'au régime de retraite complémentaire IRCANTEC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

La commission municipale a examiné le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- crée 14 emplois temporaires répartis sur le weekend du 2 et 3 décembre 2023,
- autorise M. le Maire, ou à défaut son représentant, à procéder au recrutement dans les conditions prévues par les textes en vigueur et à conclure les contrats de travail correspondants.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire Pour le Maire, Michel Chevallier, Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20231106-DE15-061123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2023 Affichage : 10/11/2023